

# Le capitalisme au temps de la pandémie, entre rupture conjoncturelle et approfondissement structurel de la logique (néo)libérale

Entretien avec Bruno Théret

**Isabelle Gouarné, Mathieu Hauchecorne, Agnès Labrousse, Emmanuel Monneau, Antoine Vion**

DANS **POLITIX** 2021/2 (N° 134), PAGES 109 À 128

ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 0295-2319

ISBN 9782807394681

DOI 10.3917/pox.134.0109

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-politix-2021-2-page-109.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Le capitalisme au temps de la pandémie, entre rupture conjoncturelle et approfondissement structurel de la logique (néo)libérale

Entretien avec Bruno Théret <sup>1</sup>

Par Isabelle GOUARNÉ, Mathieu HAUCHECORNE,  
Agnès LABROUSSE, Emmanuel MONNEAU et Antoine VION

**Résumé** – Cet entretien fait suite à ceux menés avec Nadine Levratto et Michael Zemmour parus dans le premier volume du dossier « L'État des économistes ». Macro-économiste et spécialiste de l'analyse des politiques économiques, Bruno Théret revient sur les analyses qu'il avait menées avec Bruno Jobert sur le tournant néolibéral pour analyser les politiques mises en œuvre depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, et les ruptures apparentes induites par la pandémie. Il discute également les dernières propositions de Robert Boyer sur le changement d'état du « mode de développement anthropogénétique », ainsi que l'avenir du fédéralisme en Europe.

**Mots clés** – dette, monnaie-trésor, modèle anthropogénétique, fédéralisme, capitalisme numérique, capitalisme biomédical

---

1. Directeur de recherches émérite au CNRS, Institut de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales (IRISSO), Université Paris Dauphine/PSL.

**D**ans les entretiens publiés à la fin du premier volume de ce dossier (paru dans le numéro 133), les économistes Michael Zemmour et Nadine Levratto analysaient les réponses du gouvernement français à la crise sanitaire et éclairaient ainsi les enjeux et débats contemporains sur les politiques économiques poursuivies aujourd'hui par l'État, notamment dans les domaines industriel et socio-fiscal. L'entretien avec Bruno Théret que nous publions dans ce volume interroge lui aussi les redéfinitions de l'action économique et sociale de l'État dans cette situation critique, mais en portant davantage l'attention sur la monnaie, la dette et le rapport au vivant dans l'évolution actuelle du capitalisme.

Spécialiste des rapports entre l'économie et la politique d'un point de vue macro-social, il souligne à son tour les faux-semblants actuels de la rupture conjoncturelle avec la logique néolibérale, revenant sur les analyses qu'il avait développées (avec Bruno Jobert, notamment) sur les transformations des élites politico-administratives françaises dans les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Il est ainsi amené à questionner les évolutions conjointes des technologies numériques et de l'architecture financière à l'épreuve de la crise sanitaire et écologique. Bruno Théret discute dans cette perspective les dernières propositions de Robert Boyer sur le changement d'état du « mode de développement anthropogénétique », mode de développement fondé sur la production de l'homme par le travail humain. Enfin, face à ces constats, Bruno Théret interroge les possibilités et opportunités que pourrait ouvrir la situation critique actuelle, en permettant de penser un nouveau fédéralisme européen et une alternative au financement de la dette publique par les banques et les marchés financiers.

*Vous aviez publié en 1994 avec Bruno Jobert un chapitre d'ouvrage consacré au tournant néolibéral des politiques économiques et sociales en France<sup>2</sup>. Comment la politique économique menée par Emmanuel Macron durant les quatre premières années de son mandat s'inscrit-elle au sein de cette histoire du néolibéralisme « à la française » que vous aviez identifiée ?*

Emmanuel Macron peut être présenté comme un archétype des élites politico-administratives françaises, passées par Sciences Po et l'ENA, circulant entre administration publique et finance privée, entre politique et affaires, allant de gauche à droite et de droite à gauche, imbibé de libéralisme doctrinaire comme gestionnaire. Ce qu'il a de véritablement particulier, c'est sa vitesse de déplacement et la puissance de son *hubris* de pouvoir personnel. Bien qu'il soit influencé au départ contradictoirement par la tendance libérale de la deuxième gauche et le républicanisme jacobin chevènementiste, sa trajectoire rend assez bien compte des avatars – tels que nous avons pu les analyser, Bruno Jobert et moi – de la gauche gouvernementale convertie au néolibéralisme.

2. Cf. Jobert (B.), Théret (B.), « France, la consécration républicaine du néolibéralisme », in Jobert (B.), dir., *Le tournant néo-libéral en Europe : Idées, recettes et pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Le macronisme est la synthèse de ces avatars au sens où il résout radicalement, en l'éradiquant, le problème croissant de légitimité politique qu'a connu la gauche de gouvernement pendant presque 40 ans, dès lors que, pour accéder au pouvoir, elle a cherché à s'accommoder du « néolibéralisme<sup>3</sup> » en le républicanisant. Ce faisant, les petites différences qui se maintenaient au sein des élites entre les ultradoctrinaires et les « réalistes » et qui correspondaient encore partiellement à un clivage gauche-droite – en renvoyant à des rapports de force légèrement différents en leur sein entre élites sociales et élites financières – sont devenues de moins en moins perceptibles<sup>4</sup>.

La disparition du clivage droite/gauche au sein des élites gouvernementales qu'illustre le macronisme et l'implosion corrélative du parti socialiste concrétisent l'échec du projet de refondation d'une doctrine socialiste libérale visant à permettre à la gauche gouvernementale de se différencier de la droite sur la base d'une vision spécifique de la justice sociale, inspirée par la *Théorie de la justice* de John Rawls<sup>5</sup>. Mais cet échec ne suffit pas à expliquer le fait que la gauche ait été aux commandes quasiment à parité avec la droite dans toutes ces années néolibérales, alors que dans la période keynésiano-fordiste, elle avait été exclue du pouvoir. Pour cela, il faut faire intervenir un autre élément discursif, à savoir l'accommodation « à la sauce républicaine » du néolibéralisme opéré par la gauche et reprise immédiatement par la droite. Comme nous l'avons montré B. Jobert et moi<sup>6</sup> en 1994, c'est en opérant un double glissement du sens de la notion de « république » que la gauche – traditionnellement porteuse des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité – a pu gouverner sans remettre en cause le diagramme libéral associant, quant à lui, la liberté à l'inégalité et à la flexibilité du travail. La gauche a d'abord substitué à la notion d'égalité celle de solidarité, puis de l'idée de solidarité sociale, elle est passée à

3. Trente ans après, je pense que c'est une erreur théorique de qualifier de néolibéralisme le retour en force du libéralisme comme idéologie des classes dominantes, car il ne s'agit guère d'une nouvelle mouture du néolibéralisme mais bien d'un retour au libéralisme économique classique du marché autorégulateur qui a prévalu dans le long XIX<sup>e</sup> siècle et que K. Polanyi (1944) a théorisé. Le néolibéralisme qui s'est développé dans l'entre-deux-guerres considérait la nécessité d'une intervention de l'État pour réguler le marché ; J. M. Keynes en Angleterre, J. R. Commons aux États-Unis et W. Eucken, avec l'ordolibéralisme en Allemagne, en étaient les grands penseurs ; pour eux il s'agissait de sauver le capitalisme libéral en le rendant socialement et politiquement soutenable, grâce à une intervention de l'État destinée à organiser la concurrence sur les marchés de façon à empêcher la formation de monopoles privés, monopoles que le libéralisme actuel, revisité par les nouveaux (néo)classiques de Chicago, favorise au contraire, en raison de leur efficacité présumée supérieure. On continue ici néanmoins de parler de néolibéralisme car l'usage est désormais profondément ancré. Mais il vaudrait mieux parler de renouveau libertarien du libéralisme (traditionnel), s'agissant de la négation de la négation.

4. Sur cette distinction entre « élites financières » et « élites sociales », cf. Théret (B.), « Rhétorique économique et action politique : le néo-libéralisme comme fracture entre la finance et le social », in Perrineau (P.), dir., *L'engagement politique : déclin ou mutation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994.

5. Cf. Théret (B.), « Le "Rawlsisme" à la française : le marché contre l'égalité démocratique ? », *Futur antérieur*, 8, 1991.

6. Cf. Jobert (B.), Théret (B.), « France, la consécration républicaine du néolibéralisme », art. cit.

celle d'une solidarité duale et désarticulée – professionnelle et nationale –, sans recouvrement de l'une par l'autre. Ce faisant, elle a pu mener désormais sans complexe des politiques néolibérales.

À la lumière de ces glissements de sens, la fascination à la fois pour la « deuxième gauche » et le jacobinisme chevènementiste du jeune Macron se lançant en politique s'explique. Cette républicanisation du néolibéralisme rend également compte du fait que dans le cas français, ce dernier a été dès le départ porté par une haute fonction publique dominant le champ politique et la vie des affaires, et que, par bien des aspects, il visait moins à libérer l'économie du poids du politique qu'à l'inverse, le politique des pesanteurs de l'économie. Quoi de plus naturel alors pour Macron, en rentrant dans cette élite, que d'adhérer à ce néolibéralisme républicain. Cela n'explique pas néanmoins son choix pour sa variante radicale mise en œuvre pendant les trois premières années de son mandat présidentiel, conformément à sa volonté, explicite dès 2011, d'imposer ce qu'il qualifiait de « réformes structurelles requises »<sup>7</sup> (par qui ? pour quoi ?) et qui, dans son esprit, étaient tout sauf négociables. Les réformes alors programmées correspondaient en effet « à une volonté de transformation profonde de la logique de la protection sociale française. Il s'agit non pas cette fois de "réforme paramétrique" mais de "révolution conservatrice", ce qu'indique également l'insistance têtue mise, depuis 2017, par les ministres recrutés par le président Macron, à parler de "filets de sécurité" au lieu de Sécurité sociale »<sup>8</sup>.

Comment comprendre aussi l'effet d'hystérèse dont témoigne la radicalité de son programme, alors que le néolibéralisme souffre d'une crise de légitimité aiguë depuis la crise financière de 2008, une crise, il est vrai, qui n'a pas empêché le jeune Macron de faire des affaires fructueuses dans la finance internationale ? Plusieurs facteurs de cet aveuglement peuvent être discernés. On peut d'abord penser que l'effacement du clivage gauche/droite, qui d'un côté a favorisé la dérive monarchique du présidentielisme et a été remplacé par un clivage entre élites financières – les « progressistes » pour Macron – et élites sociales – les « conservateurs » pour le même –, n'a pu, de l'autre, qu'accentuer son penchant en faveur d'un néolibéralisme doctrinaire dont témoignent entre autres sa « théorie du ruissellement », ses allègements fiscaux pour les plus riches, et ses mesures en faveur d'une insécurisation toujours plus forte du travail. Par ailleurs, ses accointances financières et le fait qu'il se soit très probablement endetté, au sens large, vis-à-vis des *monied interests*, comme on dit en anglais, pour créer en un temps record à partir de rien d'autre que sa personne son propre parti politique, fournissent – conjointement aux réquisits de la compétition électorale – un complément d'explication.

7. Macron (E.), « Les labyrinthes du politique. Que peut-on attendre pour 2012 et après ? », *Esprit*, 3-4, 2011.

8. Barbier (J.-C.), Zemmour (M.), Théret (B.), *Le système français de protection sociale*, nouvelle édition mise à jour, Paris, La Découverte, 2021, pp. 71-72.

Cela dit, pour disposer d'une véritable explication de ce choix doctrinaire, une analyse complète du personnage et de ses réseaux serait nécessaire. À cet égard, je ne peux évoquer ici, pour finir, que son autoritarisme. Celui-ci cadre bien avec une période où le néolibéralisme, qu'il soit de droite ou de gauche, a, me semble-t-il, largement perdu sa légitimité, et où la poursuite des politiques néolibérales par des élites politico-administratives délégitimées, mais contrôlant encore les mécanismes de la démocratie représentative, n'est plus socialement « justifiée » ; celle-ci ne peut plus s'appuyer que sur la force, comme on l'observe avec la montée de l'autoritarisme politique un peu partout. Dans le cas de la France, Macron, qui se présente lui-même non pas comme un « président normal » à la Hollande, mais comme un président « jupitérien », en est un bon exemple ; le style de sa présidence confirme la dérive autoritaire du système présidentiel français déclenchée par la réforme constitutionnelle du 2 octobre 2000, en pleine cohabitation gauche-droite (Chirac-Jospin), réforme approuvée par référendum avec 73,21 % des suffrages exprimés, mais par seulement 22 % des inscrits compte tenu d'une abstention record de 70 %.

*Les mesures adoptées par le gouvernement depuis le début de la crise du Covid marquent-elles dès lors une rupture ou un approfondissement de cette logique néolibérale ?*

La pandémie du Covid-19 semble avoir bouleversé entièrement le programme présidentiel. Le déficit sanitaire et social accumulé tout au long de 40 ans de néolibéralisme et l'absence de prise en compte des risques épidémiques, pourtant objets classiques d'anticipation, a conduit le gouvernement à devoir stopper l'activité économique dans les secteurs non essentiels en couvrant par des dépenses publiques les mises en inactivité ; il s'agissait d'éviter une catastrophe démographique d'ampleur *non probabilisable* quant à elle.

Cela dit, les mesures prises sont restées conformes à la logique libérale républicaine de la solidarité nationale ; les dépenses ont été de type assistantiel et leur financement a été assuré exclusivement par recours à l'emprunt sur les marchés financiers. La gestion de la crise s'est ainsi traduite par un accroissement des inégalités et par une suraccumulation de dette publique annonçant de futures politiques d'austérité et des risques accrus de crise financière et de dépression économique. Ces mesures illustrent une nouvelle fois un refus de toucher aux privilèges acquis de la haute finance, des élites capitalistes et des actionnaires des grandes entreprises transnationales.

Nous sommes donc à la fois dans un moment de rupture conjoncturelle de la logique néolibérale et dans un moment d'approfondissement structurel de cette même logique par élargissement de son échelle d'application. Notre analyse faite au début des années 1990 faisait abstraction des formes financières et commerciales du néolibéralisme et de leurs dimensions internationales, encore relativement secondaires, car la globalisation financière n'a pris son véritable

essor que dans les années 1990 après la chute du mur de Berlin en 1989. Et la « répression monétaire », qui prohibe toute émission de monnaie par les États et constitue le versant financier de la doctrine néolibérale<sup>9</sup>, ne se radicalise que dans ces années. La gestion libérale ne s'impose plus alors seulement et principalement dans le monde de la production et du travail, elle s'étend à l'ensemble des sphères de la vie sociale via un processus d'endettement généralisé à l'égard de la finance de marché qui touche ménages, pouvoirs publics et entreprises. C'est ce processus qui est entré en crise à partir de 2007-2008, la crise actuelle du Covid pouvant être considérée comme la quatrième et ultime phase de cette crise financière<sup>10</sup>. En particulier, la répression monétaire a conduit à une dépendance des États vis-à-vis des marchés financiers et a exercé, du fait de la croissance de la charge de la dette publique, une pression à la baisse des dépenses sociales qui, pour une part essentielle, est responsable de l'ampleur qu'a prise la crise sanitaire du Covid. Et, du fait que le coût de traitement de la crise sanitaire a été financé par l'emprunt, le risque de crise financière s'est encore accru. Le cercle vicieux de l'endettement public n'a donc pas été rompu<sup>11</sup>.

*En quoi la réactivation d'un circuit du Trésor peut-elle constituer une alternative souhaitable au financement de la dette par les marchés financiers ?*

Le financement de la dette publique par les banques et les marchés financiers a trouvé sa source dans la répression monétaire et la consolidation des dettes flottantes des États<sup>12</sup> dans les années 1980, période où les taux d'intérêt étaient très supérieurs au taux de croissance du PIB. S'est ainsi développé un processus d'accumulation de dette publique par « effet boule de neige », la charge de la dette échue étant en permanence refinancée par de la nouvelle dette<sup>13</sup>. Ce processus n'a pu se maintenir que parce que la dette publique est l'actif financier sans risque qui sert de fondement au développement spéculatif de l'activité financière et en est devenu le carburant nécessaire<sup>14</sup> ; ce qui explique que les marchés financiers soient prêts à payer pour acquérir la dette publique à taux d'intérêt négatif des pays où règne la stabilité monétaire. Cette accumulation de dette publique ne connaissant pas de limite est une source de crise financière de déflation par les dettes conduisant à la récession, voire à la dépression ; elle est à la racine des politiques néolibérales d'austérité budgétaire restreignant les

9. Cf. Théret (B.), « Du keynésianisme au libertarianisme. La place de la monnaie dans les transformations du régime du savoir économique autorisé depuis les années 1970 », *Revue de la Régulation*, 10, 2011.

10. Cf. Théret (B.), « La Bourse et la Vie : crise du capitalisme et crise sanitaire », *AOC*, 2021.

11. Cf. Lemoine (B.), *La démocratie disciplinée par la dette*, Paris, La Découverte, 2022.

12. La dette flottante correspond aux emprunts à court terme (bons du Trésor) émis par l'État pour financer ses déficits de trésorerie créés par les décalages entre le rythme de ses dépenses et celui de ses recettes.

13. Cf. Théret (B.), « Dette publique et auto-répression monétaire des États », *Savoir/Agir*, 35, 2016.

14. Tout comme la base monétaire, si faible soit-elle par rapport à la masse de monnaie bancaire (moins de 10 %), n'en reste pas moins une condition nécessaire pour que la monnaie bancaire puisse exister : sans monnaie publique (de banque centrale et/ou du trésor porteuse de l'unité de compte), pas de monnaie de crédit bancaire possible.



dépenses sociales, politiques qui sont une des causes de la gravité de la crise sanitaire actuelle et corrélativement de la crise économique qu'elle a entraînée.

Or les crises financière et sanitaire ne sont pas nécessairement destinées à s'entretenir l'une l'autre si nous trouvons les moyens de dé-financiariser nos sociétés. En effet, pour en finir avec le cercle vicieux de la dépression et du financement de la dette par de la dette, il n'y a pas d'autres solutions que de rompre avec le monopole de l'émission monétaire concédé au capitalisme bancaire ainsi qu'avec l'assimilation de toute monnaie à un actif financier qui justifie la répression monétaire des pouvoirs publics. On ne peut payer sans limites de la dette avec de la dette, il est un moment où il est nécessaire de renouer avec l'émission d'une monnaie fiscale permettant de mettre fin au processus de suraccumulation de dette publique. Pour sortir d'une suraccumulation de dette publique, il faut changer le régime monétaire qui en est la source et l'entretien en permanence. Aussi, quand arrive le moment où les États sont contraints d'honorer leur dette sociale à l'égard de leurs citoyens, alors que le niveau de leur dette à l'égard de la finance de marché a déjà atteint des records, un retour à l'émission d'une monnaie fiscale s'avère nécessaire. En réémettant une telle monnaie, le Trésor public tarit à la source le processus d'endettement public et le réduit à sa seule fonction légitime, le financement de l'investissement à long terme<sup>15</sup>. Une telle émission suppose l'existence d'un circuit bancaire du trésor qui permette d'endogénéiser le financement de la trésorerie de l'État et, ce faisant, de sortir du cercle vicieux du refinancement de la dette par de la dette ; elle redonne une autonomie financière à la puissance publique.

« Monnaie-trésor » était le terme utilisé par François Bloch-Lainé et Pierre de Vogüé, dans les années de reconstruction de la France après la Seconde Guerre mondiale, pour qualifier la monnaie que le Trésor public, en tant que banquier de l'État, émettait pour « monétiser la Loi de Finance », i.e. le budget annuel<sup>16</sup>. En pratique, comme l'a rappelé André de Lattre, haut fonctionnaire, enseignant de 1960 à 1982 la « Politique économique de la France » dans la section Service Public, « l'antichambre de l'ENA », à Sciences Po, « [la] fonction de créateur de monnaie » du Trésor Public peut s'entendre dans deux sens différents : « Dans le premier, l'on pense à la monétisation, par la Banque centrale ou le secteur bancaire, de créances sur le Trésor [...]. Dans le second, l'on envisage le Trésor en tant que gestionnaire de son propre système monétaire (chèques postaux et

15. Théret (B.), « De la légitimité de la monnaie à la légitimité des finances publiques : une approche d'économie institutionnelle », in Husson-Rochcongar (C.), dir., *La légitimité en finances publiques*, Paris, Mare et Martin, 2022.

16. Bloch-Lainé (F.), de Vogüé (P.), *Le Trésor public et le mouvement général des fonds*, Paris, PUF, 1960. Cf. Théret (B.), « Note sur le statut de la Banque centrale européenne dans un contexte où les trésors publics de certains États-membres de la zone euro émettraient des monnaies fiscales complémentaires », *Les Possibles*, 22, 2020.



dépôts des particuliers) ; il crée lui-même, en créditant les comptes ouverts sur ses livres, une monnaie [...] <sup>17</sup>. »

La monnaie-trésor est une monnaie fiscale en ce second sens, qui n'implique pas la médiation de la banque centrale comme dans le premier cas. Ainsi, la monnaie-trésor-public se distingue de la monnaie-banque-centrale, y compris si cette dernière est émise au titre d'avances au Trésor. C'est cette monnaie-trésor qu'il me semble nécessaire de réactiver afin que les États puissent régler, sans s'endetter sur les marchés, leurs problèmes budgétaires. Cela revient à réinstaurer un circuit national du Trésor, i.e. un réseau bancaire public où tous les citoyens en relation monétaire et financière avec la puissance publique – les contribuables et tous les bénéficiaires des dépenses publiques – disposeraient de comptes de dépôt et deviendraient ainsi des « correspondants du Trésor ». Une fois ce circuit bancaire constitué, le Trésor pourrait l'utiliser pour émettre des bons de paiement fiscal en créditant les comptes de ses correspondants, avec pour finalités, par exemple, d'augmenter le pouvoir d'achat des personnels des services publics, d'instituer un revenu de base, ou de financer des PME innovantes au plan écologique <sup>18</sup>.

Pourquoi préférer cette deuxième manière d'émettre une monnaie publique « gratuite » à la première qui implique la médiation de la banque centrale ? Robert Hockett – qui reprend cette distinction entre monnaie-trésor et monnaie-banque centrale et a proposé un dispositif très similaire de circuit du Trésor pour les États-Unis dans le cadre des discussions relatives à l'émission d'une monnaie digitale publique distribuée directement dans le public pour conjurer les effets de la crise du coronavirus – y voit deux raisons : la « nécessité d'aller vite » et le mariage séculaire de la Fed à Wall Street (« *Fed's century long common-law marriage to Wall Street* »), alors que le Trésor a démocratiquement plus de comptes à rendre que la Fed (« *is generally more democratically accountable than the Fed* ») <sup>19</sup>. Dans le contexte européen, ces arguments valent tout autant, mais il faut y ajouter un autre élément clef : le fait qu'il n'y a ni Trésor public européen de même échelle que la Banque centrale européenne ni programme de péréquation fiscale pouvant servir de cadre normatif à une répartition entre les États membres d'une éventuelle monnaie digitale européenne de banque centrale. Les banques centrales nationales appartenant au

17. de Lattre (A.), « Préface », in Coutière (A.), *Le système monétaire français*, Paris, Economica, 1977, p. VI. Ce second mode d'émission a aujourd'hui totalement disparu des manuels et de l'imaginaire des économistes et plus largement du public.

18. La valeur libératoire à parité avec l'euro de ces bons de paiement, émis par anticipation de l'accroissement des recettes fiscales futures dû à ce surplus de financement, serait garantie à la fois par son acceptation à sa valeur nominale pour le paiement des impôts et par son adossement à la masse globale des dépôts des correspondants au Trésor.

19. Cf. Hockett (R.), « How to Keep the Digital Dollar Democratic: A 'Treasury Dollar Bill' / 'Treasury Direct' Plan », 24 mars 2020 ; « The Democratic Digital Dollar: A 'Treasury Direct' Option ». Money in the time of coronavirus, 2020.

Système européen de Banques centrales n'étant pas habilitées à faire des avances aux Trésors nationaux, ces derniers sont dans la nécessité d'émettre leur propre monnaie en mettant en place leur propre système de paiement. Corrélativement ces monnaies-trésor ne sauraient être des monnaies de cours légal, comme envisagé dans le cas du *Treasury Digital Dollar* de Hockett, au même titre que l'euro européen de banque centrale ; elles ne sauraient être que de cours fiscal et à ce titre que des formes nationales de monnaie complémentaire à l'euro comme les monnaies locales, quoique disposant de leur propre adossement<sup>20</sup>.

*En quoi cette monnaie-trésor peut-elle répondre à la crise liée à la pandémie et à la crise écologique ?*

Selon moi, les crises sanitaires et écologiques actuelles sont, sur le plan sociétal, les crises d'un capitalisme financier globalisé qui ne se reconnaît pas de limites endogènes ni politiques car il a assujéti le politique. Elles expriment l'insoutenabilité à long terme de ce capitalisme d'origine étasunienne où le profit consolidé est un bien de salut individuel qui se fait passer pour un bien collectif. Sortir des situations de crise sanitaire et s'engager dans une transition écologique implique donc de sortir de ce capitalisme. Réintroduire une monnaie véritablement publique, gérée démocratiquement, et qui limiterait considérablement la dette publique sur les marchés financiers correspondrait à un changement de régime monétaire important, car susceptible de ramener la sphère financière à de plus justes proportions, celles correspondant à ses fonctions de financement de la production des biens et services dont l'utilité sociale est avérée.

Il faut noter à cet égard qu'un Trésor banquier de l'État monétisant ses opérations budgétaires est moins concurrent que complémentaire des banques commerciales privées puisque, dans une large mesure, il n'a pas vocation à financer les mêmes types d'activités que ces dernières. En effet, contrairement à ce qu'on a coutume de penser, la création de monnaie fiscale ne jouerait pas seulement du côté de la demande aux secteurs productifs marchands, en stimulant et

20. Pour plus de détails sur ce type de dispositif, cf. Théret (B.), Coutrot (T.), « Tax-credit instruments as complementary currencies: a policy proposal for fighting the austerity while saving the euro zone », *International Journal of Complementary Currency Research*, 2021, 25 ; Théret (B.), Lemoine (B.), Casteleyn (L.), « Il est possible de construire un circuit du trésor européen écologique », *Gestion et finances publiques*, 4, 2020 ; Théret (B.), « Note sur le statut de la Banque centrale européenne dans un contexte où les trésors publics de certains États membres de la zone euro émettraient des monnaies fiscales complémentaires », *Les Possibles*, 22, 2020 ; Théret (B.) Coutrot (T.), « Système fiscal de paiement complémentaire : un dispositif pour renverser l'hégémonie », *Revue française de socio-économie*, 22, 2019 ; Théret (B.), Caron (M.), « Recourir à une monnaie-fiscale nationale dans le cadre de l'Union européenne : une solution juridiquement envisageable ? », *Revue française des finances publiques*, 144, 2018 ; Théret (B.), « Vers l'institution de monnaies fiscales nationales dans la zone euro ? », *Les Possibles*, 8, 2015 ; Théret (B.), « Dettes et crise de confiance dans l'euro : analyse et voies possibles de sortie par le haut », *Revue française de socio-économie*, 12, 2013 ; Théret (B.), Kalinowski (W.), « De la monnaie unique à la monnaie commune. Pour un fédéralisme monétaire européen », *Notes de l'Institut Veblen pour les réformes économiques*, 2012.

dynamisant le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des inactifs via les retraites, les allocations de chômage et autres prestations sociales ainsi que les achats directs de biens et services. Elle jouerait aussi et surtout un rôle fondamental du côté de l'offre, là où la pénurie est de plus en plus criante, c'est-à-dire pour le développement des services publics ; en effet, les salaires et les consommations publiques sont, pour une grande part, des intrants pour les activités productives non marchandes que sont les services publics d'enseignement, de santé, de protection de l'environnement, de sécurité, de transport collectif, de fourniture d'eau et d'air pur, etc., tous services et biens de base nécessaires, en quantité et qualité, pour que l'ensemble des citoyens puisse accéder à une vie quotidienne décente. C'est parce que le Trésor serait ainsi la banque de l'État social qu'une confiance éthique dans sa monnaie serait établie, et que des dépôts volontaires au Trésor seraient aussi susceptibles de se développer en rendant plus aisée une production non marchande conforme aux exigences de la transition écologique.

*Robert Boyer rappelle volontiers qu'il vous doit la notion de « mode de développement anthropogénétique ». Il montre dans son dernier ouvrage<sup>21</sup> que ce mode de développement pourrait être essentiel dans les réponses face à la crise, tout en notant la difficulté à nouer des alliances politiques pour le faire advenir. Pourriez-vous en rappeler le sens et dire quelques mots de son actualité ?*

Robert Boyer a toujours été soucieux de rendre à César ce qui est à César, et cela fait partie de ses grandes qualités. Mais en l'occurrence, à première vue, le César en question, ce n'est pas moi, mais Daniel Bertaux, un statisticien sociologue, auteur d'un livre intitulé *Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthroponomie politique*, publié aux PUF en 1977. Dans ce livre, pour comprendre « les phénomènes de mobilité (passage d'un individu d'une classe sociale à une autre) », D. Bertaux cherche à prolonger la théorie marxiste du capital en fondant une sociologie de la formation et des « transformations de la force de travail, des classes sociales, de leurs pratiques et de leur production ». À cette fin, il définit le « procès anthroponomique » comme le « procès de production-distribution-consommation de la force de travail », procès qui « apparaît comme l'exact inverse du procès économique », l'anthroponomie correspondant, selon lui, à l'économie propre de l'ordre domestique dans lequel est produite, formée, reproduite et transformée la force de travail, alors que le « procès économique » structure quant à lui l'ordre économique de la production capitaliste de marchandises. « La production "anthroponomique", celle des êtres humains, c'est la socialisation, c'est-à-dire avant tout la formation des agents économiques réalisée au sein des "familles de classe". La consommation, ou "consomption", c'est le travail ou plutôt la dépense d'énergie nécessaire à la production économique. » Entre les deux s'insère la « distribution des

21. Boyer (R.), *Les Capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, Paris, La Découverte, Paris, 2020.

êtres humains dans les rapports de production et, plus largement les rapports sociaux ».

Cette notion de procès anthroponomique m'est apparue d'une grande pertinence pour rendre compte de deux faits sociaux : d'une part, de ce que la consommation n'est pas simplement une destruction immédiate de biens et services, mais aussi un processus spécifique de production mobilisant un travail largement démarchandisé de transformation de ces biens et services ; d'autre part, de ce que dans les sociétés modernes différenciées en divers ordres de finalité (l'économique, le politique, le symbolique et le domestique), chacun de ces ordres est le lieu de processus de production spécifiques mobilisant l'activité humaine, la production anthroponomique étant alors identifiable à la production-reproduction matérielle et sociale des êtres humains par eux-mêmes qui fonde l'autonomie de l'ordre domestique. C'est pourquoi, comme le rappelle R. Boyer, j'ai intégré la notion de reproduction anthroponomique dans ma conceptualisation des systèmes nationaux de protection sociale présentée en 1997<sup>22</sup>. Mais c'est aussi pourquoi dans mon livre *Régimes économiques de l'ordre politique* publié aux PUF en 1992, je parlais déjà de « reproduction anthroponomique de la population » pour modéliser deux régimes de reproduction du salariat fondés sur des articulations différentes des composantes familiales et étatiques des capitaux symboliques dont sont dotés les salariés et qu'ils sont susceptibles de valoriser dans l'ordre économique (capitaux physique et culturel de l'individu salarié, soit sa réserve d'énergie physique et mentale représentée symboliquement sous la forme d'une force de travail et d'une force de pouvoir pouvant se détacher des corps et être aliénées à autrui sans que les sujets soient censés perdre leur liberté<sup>23</sup>). Il s'agissait bien là, même si j'utilisais aussi et plutôt les notions de régimes de reproduction domestique ou encore socio-démographique, de formaliser des régimes salariaux de production/reproduction anthroponomique de deux classes de salariés valorisant leurs capitaux symboliques via l'emploi et le travail dans l'ordre économique.

Cela dit, R. Boyer ne reprend pas le terme d'anthroponomie, même s'il en reprend l'idée ; il utilise le terme d'anthropogénétique, et on peut se demander si ce changement de terme ne correspond pas à un changement de signification<sup>24</sup>. S'agit-il seulement pour R. Boyer d'introduire l'idée d'une dynamique, d'une genèse, alors que le terme d'anthroponomie, comme celui d'économie, fait plutôt référence à une structure statique ou stabilisée, à un équilibre ? Ou

22. Cf. Théret (B.), « Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation : fondements pour une lecture structuraliste des systèmes nationaux de protection sociale », *L'Année de la régulation*, 1, 1997.

23. Cf. Théret (B.), *Régimes économiques de l'ordre politique : esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'État*, Paris, PUF, 1992, p. 277 et suivantes.

24. Boyer (R.), *La croissance début de siècle. De l'octet au gène*, Paris, Albin Michel, 2002 ; Boyer (R.), *Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, op. cit.

s'agit-il d'introduire une dimension biologique, celle de la génétique, des gènes, comme dans l'expression de « capitalisme génétique », ce biocapitalisme investissant précisément dans la réparation, voire « l'augmentation » ou la production de l'humain, *via* la mise en valeur marchande de biotechnologies mais aussi de parties des corps humains « molécularisés <sup>25</sup>. » Il semble que R. Boyer hésite entre ces deux significations même si, dans son dernier ouvrage *Les capitalistes à l'épreuve de la pandémie*, il s'inscrit clairement dans la perspective d'une bioéconomie politique positive <sup>26</sup>. On ne peut écarter complètement la deuxième interprétation, celle d'une bioéconomie politique négative, surtout dans son ouvrage de 2002, *La croissance début de siècle. De l'octet au gène*, où il est question d'un régime économique de « croissance anthropogénétique <sup>27</sup> ». Mais il est vrai que dans ce livre, il est aussi question de « variante social-démocrate du modèle anthropogénétique ».

*A contrario*, le concept d'anthroponomie inclut sans ambiguïté les deux termes de cette alternative. Il semble donc préférable de considérer, en conservant les deux expressions, que l'avènement d'un « mode de développement anthropogénétique », que R. Boyer oppose au « capitalisme de l'information et du contrôle » (*ibid.*, p. 272), implique que « le procès anthroponomique » n'apparaisse pas seulement « comme l'exact inverse du procès économique » (D. Bertaux), mais aussi lui dicte ses lois. Dans cette perspective, le modèle anthropogénétique serait la forme que l'anthroponomie pourrait prendre à l'avenir, les deux expressions n'étant pas équivalentes et substituables mais complémentaires, la première ayant une dimension normative, humaniste et prospective renvoyant à certaines formes institutionnelles à faire advenir, tandis que la seconde est conceptuelle, l'anthroponomie étant le processus structurel de reproduction de l'homme par l'homme sous-jacent à toute forme de capitalisme. Par anthropogénétique, il s'agirait donc d'envisager un mode de développement des sociétés du XXI<sup>e</sup> siècle dans lequel la hiérarchie entre l'économique et l'anthroponomie serait inversée par rapport à la situation actuelle, la logique des besoins essentiels de la vie humaine l'emportant sur celle du mérite économique mesuré en argent. Ce « mode de développement

---

25. Cf. Rose (N.), *The politics of life itself. Biomedicine, Power, and Subjectivity in the Twenty-First Century*, Princeton University Press, 2007 ; Cooper (M.) , *Live as surplus: Biotechnology and Capitalism in the Neoliberal Area*, Seattle, University of Washington Press, 2008 ; Lafontaine (C.), *Le Corps-Marché. La marchandisation de la vie humaine à l'heure de la bioéconomie*, Paris, Seuil, 2014.

26. « Les débats sur les moyens de contrôler les dépenses de santé, les préoccupations autour de l'adaptation de l'école aux demandes des citoyens et les sombres perspectives des industries de la culture à l'époque des pandémies sont autant de facteurs qui désignent en creux ce que pourrait être un mode de développement "anthropogénétique", fondé sur la production de l'homme par le travail humain. Logiquement, si l'émotion créée par la Covid-19 se révélait durable, [...] la recherche du bien-être devrait devenir la pierre angulaire des sociétés » (Boyer (R.), *op. cit.*, 2020, p. 21).

27. « C'est dans le domaine du médicament et de la santé que l'on trouve les tensions les plus grandes entre avancées scientifiques pour le bien commun et appropriation privée des bénéfices d'une innovation. Le droit du vivant sera central dans les décennies à venir » (Boyer (R.), *op. cit.*, 2002, p. 192).

émergent centré sur la santé, l'éducation et la culture » s'oppose alors au régime (anthroponomique) biocapitaliste de reproduction de la force de travail et des classes sociales de type transhumaniste, régime qui repose sur le « capitalisme de l'information et du contrôle » mobilisant la triade des technologies biomédicales, numériques et de la finance de marché globalisée.

Par ailleurs, pour enlever toute ambiguïté à une formule telle que « production de l'humanité par l'humain », il vaudrait mieux préciser que la production anthroponomique relève, dans le régime anthropogénétique, du travail humain vivant et non pas d'un travail humain mort et incorporé dans des systèmes technico-économiques. Il conviendrait également de préciser les conceptions de la santé, de l'éducation et de la culture sur la base desquelles le régime anthropogénétique pourrait se concrétiser. En effet, le nouveau capitalisme informationnel, qui s'est développé grâce à la protection des États néolibéraux sous les formes de la finance de marché (*Banques systémiques, Hedge & Mutual funds*, gestionnaires de fonds type Blackrock, *Fintechs*), du capitalisme numérique (GAFAM, *Big Data*, plateformes de type UBER) et du capitalisme génétique ou biomédical (*BigPharma, Biotechs*), est apparu conjointement à des conceptions nouvelles de la santé, de l'éducation et de la culture adaptées à ses objectifs et à son utopie d'une société mondiale réduite à un système complet de marchés et donc en état d'équilibre général, et d'un individu autonome tendant à l'immortalité, mais réduit à une forme déshumanisée et désocialisée de la vie (la « vie nue »).

*À quelles conditions la crise actuelle pourrait-elle être une opportunité pour promouvoir les dépenses que l'État consacre à la santé, à l'éducation et à la culture et un accès plus égalitaire à ces ressources ?*

Dans le cas de la France où la protection sociale n'est pas principalement administrée par l'État, mais plutôt mutualisée et gérée par différentes entités relativement autonomes, le fait que l'État néolibéral ait cherché à l'étatiser pour mieux la contrôler et la réduire devrait, dans la perspective anthropogénétique, conduire à promouvoir une production non marchande des services essentiels pour le bien vivre, en mobilisant les organismes de sécurité sociale fonctionnant à la cotisation sociale ainsi que les collectivités territoriales susceptibles de soutenir des monnaies locales complémentaires. Si en effet, comme R. Boyer le rappelle, il ne faut pas compter sur un retour à une croissance la plus forte possible (en son sens actuel) et donc sur un accroissement de recettes fiscales, promouvoir un régime anthropogénétique trouvant sa finalité en lui-même, c'est-à-dire dans l'anthroponomie, devra plutôt passer par une restructuration des dépenses publiques en fonction de leurs finalités, une restructuration immédiatement rendue possible par la baisse de la charge de la dette publique qui résulterait de la ré-institution d'un circuit bancaire du Trésor (cf. *supra*).

On peut également concevoir comme alternative à une dépense étatique croissante dans sa forme monétaire classique, une réduction du temps de



travail marchandisé s'accompagnant d'une substitution à l'impôt d'une activité citoyenne et de service public valorisée par l'intermédiaire de monnaies-temps non marchandes. Ces monnaies-temps émises par les pouvoirs publics à diverses échelles circuleraient dans des circuits d'économie sociale et solidaire s'inscrivant dans la perspective de la transition écologique<sup>28</sup>.

Cela dit, la question posée par R. Boyer : « la pandémie a-t-elle renforcé la probabilité d'établissement de la logique anthropogénétique comme principe de recomposition des sociétés ?<sup>29</sup> », appelle une réponse mitigée. D'un côté, si on table sur la « sagesse » et la « rationalité » des classes dirigeantes actuelles, rien n'est moins sûr. Celles-ci sont en effet prises en tenaille « entre persévérer sur une voie sans issue, et s'en extraire à un coût immédiat énorme », du fait qu'« en détruisant la nature, les aptitudes et les savoir-faire traditionnels », le capitalisme néolibéral « a en large partie *supprimé* les possibilités de vivre sans lui, et rendu de ce fait un changement d'orientation trop périlleux pour qu'on s'y résolve<sup>30</sup> ». Pour Olivier Rey, « seule une sortie de route y pourvoira<sup>31</sup> ». La question est alors de savoir si la pandémie représente une telle sortie de route, pourvoyeuse de changement. Mais on ne peut l'affirmer tout de go. Une sortie de route est certes nécessaire, mais peut ne pas être suffisante, comme le montre la série de crises financières gravissimes qui, depuis 2008 et dans un contexte d'accélération de la crise écologique, a frappé les pays du capitalisme central sans que pour autant celui-ci se retrouve soumis à des régulations plus strictes, les banques centrales, capturées par les suppôts des marchés financiers, se contentant de sauver le système en l'état.

D'un autre côté, on peut voir dans la pandémie la crise de trop, celle qui fait déborder le vase. En effet, ces diverses crises ont augmenté le stock et la puissance de ces bombes à retardement que sont les dettes des ménages, des entreprises et des États, et la crise du coronavirus a synchronisé à l'échelle mondiale les conjonctures, de telle sorte que si une nouvelle sortie de route financière s'ajoute à la sortie de route sanitaire, les conditions structurelles pourraient être rassemblées pour un changement de régime anthroponomique. Pour autant,

28. Il s'agit en effet, comme le note Thomas Coutrot « de placer l'objectif du "prendre soin" – de la santé, de la nature et de la démocratie – au cœur des décisions sur quoi et comment produire. Toutes les propositions sur le revenu d'existence, et la protection sociale, la fiscalité, la monnaie et la dette, la régulation des échanges internationaux, etc., n'ont pas de sens si la logique du profit maximum continue à déterminer les choix d'investissement » (Coutrot (T.), « Imaginer l'entreprise convivialiste », *Revue du Mauss*, 57, 2021). Sur ces dispositifs monétaires publics associés à une réduction à fondement politique du temps de travail, voir Théret (B.), « Instituer une monnaie fiscale pour réduire le temps de travail et valoriser l'activité citoyenne », *Revue du Mauss*, 57, 2021 ; Théret (B.), « How Scaled Up Time Currencies could be Used in order to Reduce Work Time, Enlarge Participatory Democracy and Redistribute Wealth », *International Journal of Complementary Currency Research*, 2018, 22 ; Théret (B.), « Réduction du temps de travail, démocratie participative et monnaie temps », *Notes de l'Institut Veblen pour les réformes économiques*, 2012.

29. Boyer (R.), *op. cit.*, 2002, p. 146.

30. Rey (O.), *Leurre et malheur du transhumanisme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2018, p. 71.

31. *Ibid.*



comme l'histoire est *in fine* le produit de l'action collective et donc aussi de l'inaction, lorsque l'action collective se trouve paralysée par des rapports de puissance entre groupes sociaux trop déséquilibrés, la crise de trop peut aussi déboucher sur des impasses et/ou des catastrophes, et non pas sur une vie meilleure où la convivialité l'emporterait sur la violence. Or il nous faut laisser à ce César qu'est l'action collective ce qui lui appartient, notamment le caractère d'incertitude non probabilisable de son émergence sous la forme de mouvements sociaux porteurs d'un renversement de la hiérarchie entre « procès économique » et « procès anthroponomique ». En revanche je pense qu'on peut cerner certaines conditions structurelles du changement que le traitement néolibéral, passablement chaotique, de la pandémie a créées.

En faveur de l'idée selon laquelle l'heure d'un régime anthropogénétique serait venue, plaident d'abord la (poursuite probable de la) récurrence des épidémies et le lien « écologique » qu'elles entretiennent avec le caractère néo-mercantiliste du capitalisme néolibéral mondialisé et financiarisé. Ces menaces sanitaires rendent nécessaire la restauration de systèmes publics de santé – soins et recherches – performants, ce qui, corrélativement, devrait conduire à restreindre les ambitions du capitalisme biomédical étatsunien d'inspiration transhumaniste fondé sur la logique de la santé personnalisée et l'exploitation du « corps-marché ». En effet, si les zoonoses et les épidémies se multiplient, la conception individualiste de la santé devra céder la place à une conception renouvelée de la santé publique, soit une évolution favorable à la mise en place d'un régime anthropogénétique. Le caractère pandémique mondial des zoonoses remet déjà en question la concession à des entreprises privées lucratives de la production de vaccins dont le caractère de biens communs de l'humanité est de plus en plus reconnu, et cela d'autant plus que leur découverte est le fait de laboratoires publics ou très largement financés sur fonds publics, et non celui de l'oligopole pharmaceutique mondial financiarisé qui les exploite. Pour le moins, ce qui est en jeu, c'est la fin de l'hégémonie du capitalisme libéral étatsunien en matière de santé dont l'inefficacité au plan collectif n'est plus à démontrer. La crise du Covid montre la nécessité de démarchandiser la santé et non d'en faire un champ d'accumulation du capital où, quand ce n'est pas l'offre qui crée sa propre demande, seuls les besoins solvables et non les besoins essentiels des populations sont pris en considération.

En outre, au risque pandémique s'ajoute, on l'a vu, un risque financier et d'ordre systémique qui n'a jamais été aussi élevé, vu l'énormité de l'accumulation des dettes des agents non financiers ainsi que de la taille des bilans des banques centrales. Sous cet angle, la crise sanitaire actuelle peut être vue comme la phase ultime de la grande crise financière du capitalisme néolibéral commencée en 2008<sup>32</sup>. Du fait du caractère mondial de la pandémie et de la dérive

32. Théret (B.), « La Bourse et la Vie : crise du capitalisme et crise sanitaire », art. cit.

financière de la crise sanitaire, il est probable que les institutions financières, tant internationales que nationales, n'auraient plus les moyens, en cas de sortie de route ici ou là, de restabiliser le système, sauf à sortir du cadre du régime néolibéral. En témoigne d'ailleurs déjà un changement important interne au régime monétaire : désormais ce ne sont plus les grandes banques privées qui disposent du monopole de l'initiative en matière d'émission monétaire, mais les banques centrales qui utilisent la planche à billets pour refinancer les banques défaillantes qui ont utilisé leur droit illimité de créer de la monnaie de crédit à des fins spéculatives et non productives. Aujourd'hui, les banques sont dans l'incapacité d'émettre leur propre monnaie à la fois parce qu'il n'y a plus de demande de crédit si ce n'est de la part des agents financiers eux-mêmes et parce qu'elles disposent d'un excès de liquidité dont le rendement est négatif, ce qui revalorise l'usage direct de la monnaie publique de cours légal. Aussi, si le surendettement des entreprises, des ménages et des États, porté à son acmé par la pandémie, dégénérerait en une crise grave de la monnaie de crédit bancaire, il est clair que le néolibéralisme n'y survivrait pas. Ce serait là une « sortie de route » définitive du système financier néolibéral qui impliquerait une reprise en main de l'initiative monétaire par les pouvoirs politiques, ce dont on a un avant-goût aujourd'hui avec les débats aux États-Unis et en Grande-Bretagne (mais aussi en Chine et, d'une manière plus tiède, dans la zone euro) autour de l'émission d'une monnaie digitale de banque centrale, auxquels les particuliers pourraient avoir accès (cf. *supra*). Compte tenu des problèmes sociaux exacerbés par la crise du coronavirus, cette réforme du système monétaire sanctionnant la fin de l'hégémonie de la finance de marché pourrait donner aux puissances publiques les moyens de soutenir un régime anthropogénétique de production anthropomique.

Par ailleurs, si on assistait à un dégonflement des spéculations dans la sphère financière et dans le domaine de la biomédecine, le rôle crucial qu'y jouent l'« intelligence artificielle » et l'ingénierie du *big data* réduirait fortement l'extension du capitalisme numérique, notamment en rendant plus difficile la levée de fonds de capital-risque. Bien qu'il ait énormément profité de la pandémie et du traitement de celle-ci par le confinement, le capitalisme numérique pourrait ainsi avoir un avenir moins radieux que ses thuriféraires aiment à le penser. De même, en raison de son coût énergétique qui pourrait devenir insoutenable, les modalités prédatrices de captation de l'information qui fondent le développement endogène de cette forme de capitalisme devraient être fortement régulées, surtout dans un contexte de crise écologique. Enfin, il existe deux autres raisons susceptibles de limiter le développement tous azimuts du capitalisme numérique : d'une part sa faible résilience résultant de sa concentration-oligopolisation et de son étroite dépendance à l'électricité ; d'autre part son déficit démocratique. Ce sont là des risques systémiques d'autant plus menaçants que les réponses aux risques environnementaux tarderont,

ce qui sera le cas si le capitalisme néolibéral ne se voit pas assigner des limites dès maintenant.

En revanche, certaines technologies numériques comme la chaîne de blocs (« blockchain ») sont appelées à se révéler utiles dans le cadre d'un régime anthropogénétique démocratique (cf. *supra*). De même l'Internet peut aussi être mobilisé pour développer des relations réciprocatrices (*peer-to-peer*), tout comme des plateformes de type coopératif. Ce que le régime anthropogénétique implique, c'est seulement une régulation publique qui démantèle les monopoles du Net, y interdit les concentrations de pouvoir, harmonise les droits du travail sur les territoires, introduise une taxation des transactions financières transfrontalières assimilables à un droit d'importation, etc. La question qui se pose alors, dans la perspective d'une transition vers ce nouveau mode de développement anthropogénétique, c'est celle du niveau de tension économique, social et politique à partir duquel les élites politico-administratives qui tiennent les États devront se désolidariser des élites économiques et se dé-néolibéraliser.

*Vous avez travaillé sur la question du fédéralisme et appelé de vos vœux un fédéralisme européen en matière sociale. Peut-on parler d'échecs de la coordination et de la régulation européenne dans la gestion de la crise sanitaire ? Ne doit-on pas reconsidérer la question ?*

Oui, j'ai passé beaucoup de temps à partir du milieu des années 1990 à travailler la question du fédéralisme, d'abord dans le cadre d'échanges suivis avec des collègues canadiens et québécois, puis avec des collègues belges, espagnols, suisses, français et allemands. J'ai fait d'abord une recherche historique et comparative consistant à examiner s'il existe des corrélations entre les formes contrastées de fédéralisme politique et fiscal à l'œuvre au Canada et aux États-Unis et les spécificités de leurs systèmes de protection sociale. Cette recherche avait pour finalité d'instruire les diverses modalités possibles de constitution d'un ordre politique européen de type fédéral. Elle montrait d'abord qu'on ne saurait réduire le fédéralisme à la forme qu'il a prise aux États-Unis d'Amérique, sa forme canadienne fournissant un utile contrepoint pour penser le processus de construction européenne. L'Union européenne pouvait, en effet, en tirer des leçons du fait que l'institution d'un système de santé publique au Canada a été un élément clef de la construction de l'identité canadienne, en rupture avec le modèle libéral étatsunien où un tel système n'existe pas, et cela bien que l'économie canadienne soit très imbriquée à et très largement dépendante de l'économie étatsunienne. Enfin, des comparaisons internationales plus larges de diverses fédérations, y compris intra-européennes, montraient que, à l'inverse de certaines idées reçues, le fédéralisme n'était pas nécessairement un obstacle au développement d'un État social et que, au contraire, un système de protection sociale intégrant la protection du lien territorial à l'échelle de la fédération,

pouvait être un élément fondamental de la construction et du maintien de cette fédération<sup>33</sup>.

Il en ressortait que le processus d'union européenne, largement guidé par la nécessité de rompre avec des tendances millénaires à la guerre de tous contre tous en Europe, n'entraînait pas *ipso facto* la dissolution des systèmes nationaux de protection sociale, l'exemple de l'élargissement de l'Union à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce montrant le contraire. Il apparaissait également que l'Union européenne, du fait de son pluralisme linguistique et de son caractère *peace-keeping*, se rapprochait au plan structurel beaucoup plus d'une fédération interétatique à la canadienne que d'une fédération intra-étatique de type étatsunien, monolingue et théorisée par les économistes libéraux en termes de *market-preserving federalism*. Dans ce dernier modèle qui sert de référence quasi exclusive dans les discussions sur le fédéralisme, la fédération est, pour les libéraux, l'État optimal, car divers partages des pouvoirs y créent une multiplicité de points de veto qui empêchent l'État d'intervenir dans l'économie de marché et donc de perturber le jeu du marché autorégulateur postulé. Bien qu'il ne soit pas du tout adapté à la situation historique de l'Europe continentale, c'est ce dernier modèle qui a servi de référent pour la construction institutionnelle de l'Union, ce qui se voit clairement dans le traité constitutionnel de 2005, où la concurrence est présentée comme une norme et valeur *princeps* de l'Union, en lieu et place de la solidarité entre les États membres<sup>34</sup>. Et tous les enseignements de l'expérience canadienne qui auraient pu être mis à profit pour avancer pragmatiquement en direction d'une Europe politique unie, conformément à sa vocation de maintien de la paix entre États, n'ont pas été pris en considération, tout comme ont déperé les embryons d'institutions nées d'actions collectives conformées par le caractère interétatique et multilingue du système européen réel, comme l'étaient les « méthodes ouvertes de coordination » couvrant divers domaines de compétences relevant des États membres.

---

33. Cf. Théret (B.), *Protection sociale et fédéralisme. L'Europe dans le miroir de l'Amérique du Nord*, Bruxelles-Montréal, P.I.E. Peter Lang, PUM, 2002 ; Théret (B.), « Intégration territoriale et politiques sociales en Europe : la construction de l'union européenne », *Sociétés contemporaines*, 47, 2002 ; Théret (B.), « Les nouvelles politiques sociales de l'Union européenne au regard de l'expérience canadienne de fédéralisme », *Sociétés contemporaines*, 47, 2002 ; Théret (B.), « Politiques sociales et constructions fédérales des territoires politiques : quatre études de cas », Introduction au dossier, *Sociétés contemporaines*, 51, 2003 ; Théret (B.), « Du principe fédéral à une typologie des fédérations : quelques propositions », in Gaudreault-Desbiens (J.-F.), Gélinas (F.), dir., *Le Fédéralisme dans tous ses états : gouvernance, identité et méthodologie*, Bruxelles-Montréal, Bruylant – Yvon Blais-Carswell, 2005 ; Théret (B.), « Politiques sociales et fédéralisme politique. Des relations d'interdépendance qui peuvent être positives ou négatives selon le type de fédéralisme », *Lien social et politiques – RIAC*, 56, 2006 ; Théret (B.), « La protection sociale comme lien territorial : une solution d'avenir pour l'Europe », *Finance & the Common Good/Bien Commun*, 37-38, 2010.

34. Cf. Théret (B.), « Pourquoi l'Europe libérale n'est pas viable », in Raveaud (G.), Saidi (A.), Sauze (D.), dir., *Douze économistes contre le projet de Constitution européenne*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Il n'est donc guère étonnant que la coordination et la régulation européenne dans la gestion de la crise sanitaire ait été un échec, hormis peut-être sur la question des vaccins. Les interventions de la BCE – comme les premiers 750 milliards d'euros dégagés en fait pour sauver les institutions financières – ne sauraient faire illusion. Compte tenu de ce que je viens de dire, cet échec est tout à fait normal, l'armature institutionnelle nécessaire pour faire fonctionner une coordination ayant, comme les stocks de masques, disparu. En outre, la santé est une question biopolitique au cœur des enjeux de souveraineté et l'Europe n'étant pas un ordre politique bien constitué, car comme je viens de le suggérer, la concurrence et le chacun pour soi, dans un contexte de fortes inégalités entre pays, l'ont emporté sur la solidarité à l'échelle européenne. J'ai rappelé ci-dessus les transformations qu'avaient subi le concept de solidarité lors de l'*aggiornamento* néolibéral des années 1980, avec son éclatement en solidarités corporatives et la réduction de la solidarité à l'échelle du tout politique en une solidarité à l'égard d'une minorité d'exclus. Cela vaut aussi pour l'Europe qui ne dispose pas de sa propre fiscalité, alors qu'elle pourrait la fonder *a minima*, comme l'ont fait les États-Unis d'Amérique au moment de leur fondation, sur ses échanges extérieurs et/ou moyennant des taxes sur les transactions financières hors zone euro<sup>35</sup>. L'Union européenne reçoit des contributions des États membres largement fondées sur le « principe du juste retour », c'est-à-dire sur le refus d'une Europe des transferts. Or, sans transferts, comment imposer ou inciter au respect de règles communes de coordination ?

*Donc, ne devrions-nous pas reconsidérer la question ?*

Si, il le faudrait, et c'est possible, grâce notamment à ce que peut nous enseigner l'expérience canadienne en matière de construction d'un système public de santé à l'échelle d'une fédération. Car, dans le cas canadien, c'est à travers la dynamique politico-institutionnelle intergouvernementale qui a abouti à l'institution d'un tel système que se sont construits non seulement un lien politique fédéral pacifié entre le Québec et le ROC (*Rest of Canada*) des provinces anglophones, mais aussi le sentiment national d'appartenance des Canadiens anglophones qui les distingue radicalement des Étatsuniens, en dépit des nombreux traits qu'ils partagent. L'Union européenne pourrait assez aisément suivre cette voie tracée par le Canada du fait que le système public de santé canadien n'est ni centralisé ni centré, les systèmes de santé étant administrés par les Provinces. Mais il est coordonné et placé sous l'autorité de l'État fédéral à l'échelle duquel des normes universelles de qualité, d'accessibilité et d'uniformisation des soins et autres services sont édictées et doivent être respectées par les provinces, en contrepartie de transferts fiscaux fédéraux.

---

35. Il a été fortement question de mettre en place ce type de taxe dite Tobin : un accord entre les États membres avait été trouvé mais la BCE s'y est fortement opposée. C'est là un bel exemple montrant le caractère *market-preserving* de l'Union européenne.

L'Union européenne s'est déjà dotée d'une esquisse de monnaie commune et d'un droit commun, mais est dramatiquement dépourvue d'un discours éthique de référence fondant une identité politique proprement européenne. L'idée de nation n'est pas disponible car on est dans une Union de nations déjà constituées ; l'idée de république ne l'est pas non plus, car nombre d'États membres ne sont pas des républiques, mais des monarchies ; l'idée de prospérité économique commune n'est pas plus légitime, car l'Union rassemble des pays aux niveaux de richesse très disparates que son modèle économique et monétaire actuel tend à accroître ; l'idée d'une Europe puissance est elle aussi hors de portée, car pour projeter de la puissance, il faut une base unifiée. En revanche, la crise du coronavirus rend crédible l'idée de fonder l'union sur un droit à la santé égal pour toutes et tous, quels que soient par ailleurs les niveaux de richesse des États membres. Les compétences en matière de santé de ces derniers resteraient les mêmes, seul un socle commun de normes devrait être respecté et des transferts effectués en contrepartie pour que les niveaux de soins soient sensiblement les mêmes en tout point de l'Union. Comme l'illustre le cas canadien, une Union européenne garante d'un droit à la vie en bonne santé égal pour toutes et tous les habitant(e)s de l'union gagnerait grandement en légitimité auprès des peuples réunis en son sein ; elle pourrait sur la base de cet ancrage symbolique lever un impôt proprement européen destiné à financer les transferts devant égaliser les capacités des systèmes nationaux de santé des États membres à délivrer des soins et à protéger contre les pandémies.

Une telle biopolitique anthropogénétique à l'échelle européenne compenserait le manque cruellement ressenti actuellement d'une identité politique européenne partagée unanimement et susceptible d'avoir une valeur supérieure aux identités nationales.

*Capitalism under the pandemic. Between cyclical disruption and a structural deepening of the neoliberal logic.*  
*Interview with Bruno Théret*

This interview follows in the wake of those conducted with Nadine Levratto and Michael Zemmour published in the first volume of this special report. Bruno Théret, a macroeconomist and specialist in economic policy analysis, revisits the analyses he conducted with Bruno Jobert on the neoliberal turn in French public policies to analyze the policies implemented since Emmanuel Macron came to power, and the apparent disruption induced by the pandemic. He also discusses Robert Boyer's latest proposals on the status of the "anthropogenetic mode of development," as well as the future of federalism in Europe.

Keywords – debt, currency-treasury, anthropogenetic model, federalism, digital capitalism, biomedical capitalism